

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2023 - Salle du conseil - 20h00

Présents : Mmes, MM. BONVALOT Régis, CARTANT-FRANCIOLI Bernadette, CHAPIN Jean-Paul, CHATILLON Roger, COMTE Joël, DARNEY-PATOZ Lydia, DAUBIGNEY Fabrice, DIET Cécile, FOUCHERYRAND Laurent, LONDE Marie, MOUGENOT Adeline.

Absent : 0

Membres exercice = 11 - Présents = 11- Votants = 11

Quorum : 6

Convocation : 27/02/2023 - Affichage : 27/02/2023

Date de publication : 19/04/2023

ORDRE du JOUR

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Approbation du Procès-Verbal du 20/01/2023.
- 3 - Travaux forestiers 2023 (Julie PIANET), règlement d'affouage.
- 4 - Remplacement du défibrillateur.
- 5 - Approbation de la nouvelle convention pour le traitement des dossiers d'urbanisme.
- 6 - Éclairage public, extinction ou abaissement du niveau d'éclairage.
- 7 - Convention avec la paroisse.
- 8 - Nomination d'un référent santé.
- 9 - Questions diverses.

Début de séance : 20h00

1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme Lydia DARNEY-PATOZ est la secrétaire de séance.

2 - Approbation du Procès-Verbal du 20/01/2023

➤ Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

3 - Travaux forestiers 2023 (Julie PIANET), règlement d'affouage

Julie PIANET (ONF) nous présente les travaux forestiers pour l'année 2023.

Avant d'évoquer ces travaux, elle fait le point sur les travaux effectués en 2022, il s'agit de dégager les parcelles 19 et 20 afin de mettre en lumière les arbres en pousse.

130 plants seront remplacés en raison de la sécheresse de ces 2 dernières années. Les semis naturels ont mieux repris. La régénération naturelle est plus productrice que les plantations. Les objectifs de l'ONF consistent à diversifier les plantations tout en respectant les semis naturels.

Les travaux de marquage, délimitation des parcelles (2, 3 et 4) sont reportés en 2023.

Travaux ONF 2023 :

Après quelques questions et réponses, Julie PLANET, nous soumet le devis pour le broyage et le dégagement des parcelles 19 et 20. Il s'élève à 2169,14 € TTC pour 1,7 hectare.

Les pins secs sur les parcelles n° 2 et 29 estimés à 74 m³ seront abattus à l'automne et vendus sous le régime « vente groupée ». L'ONF s'occupe de la vente, des travaux. La commune perçoit le reste de la recette après paiement de la commission ONF et des travaux forestiers. Le marché des résineux est très difficile en ce moment, cette méthode permet à la commune de percevoir une recette qui couvre les frais d'entretien. A l'issue de ces coupes seront replantés des feuillus.

- **Les travaux ONF 2023 sont acceptés et votés à l'unanimité.**

Règlement d'affouage :

Pour 2023 il a été rédigé un règlement d'affouage.

- **Ce règlement, validé par la commission bois et l'ONF est accepté et voté à l'unanimité.**

4 - Remplacement du défibrillateur

Le défibrillateur a déjà dix ans. Il n'est plus sous garantie même s'il n'a jamais servi. Il a été révisé dernièrement par la société Schiller pour la somme de 197 € plus 90 € pour un changement d'électrodes (adulte et enfant).

Le Grand Dole consulte chaque commune pour connaître leur besoin de changer ou pas leur(s) défibrillateur(s). Le conseil attendra la proposition d'un groupement d'achat via le Grand Dole pour décider d'en racheter un nouveau. Le conseil en reparlera ultérieurement.

- **Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité cette proposition.**

5 - Approbation de la nouvelle convention pour le traitement des dossiers d'urbanisme)

Dorénavant est inclus le RLPI (Règlement Local de Publicité Inter Communal) qui régit l'implantation des enseignes ou dispositifs de publicités, dans la nouvelle convention pour traiter les dossiers d'urbanisme. Le maire doit signer la nouvelle convention qui annulera la précédente.

- **Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer cette nouvelle convention.**

6 - Éclairage public, extinction ou abaissement du niveau d'éclairage

M. le maire informe que la subvention départementale est accordée pour la somme de 4270 € soit 25 % du devis HT.

La subvention de l'État (30 %) sur les fonds de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est en attente d'acceptation. Cependant l'état décidera si cette subvention sera financée sur les fonds DETR ou sur le nouveau dispositif mis en place par le gouvernement appelé fonds vert.

Si les crédits sont débloqués par le fonds vert, un nouveau dossier devra être adressé aux décideurs. Pour rappel, le devis de l'entreprise BARDET a été accepté par le conseil (délibération n° 28 du 9 décembre 2022) pour un montant de 17 075 € HT.

L'entreprise BARDET est équipée d'un logiciel qui permet de modifier l'éclairage ultérieurement. Il est prévu de mettre en place dans notre commune cet outil.

Un essai d'abaissement de la luminosité de 80 % sera réalisé à Dammartin-Marpain avec la même entreprise et le même matériel. Le conseil municipal sera convié à cet essai pour constater le résultat.

Après débat autour des différents arguments, le conseil est passé au vote pour choisir entre une extinction ou un abaissement d'intensité dans un créneau horaire.

- **Le conseil municipal accepte et vote pour un éclairage la nuit par 7 voix pour et 4 contre.**
- **Le conseil municipal accepte et vote pour un abaissement d'intensité entre 23 h et 5 h par : 7 voix pour, 2 contre, 1 abstention, 1 conseiller ne participe pas au vote.**

7 - Convention avec la paroisse

La nouvelle convention avec la paroisse est signée.

8 - Nomination d'un référent santé

La commune n'a plus de référent santé depuis deux ans. Aucun membre du conseil n'est intéressé. Un appel sera lancé via le bulletin municipal, pour demander si une personne est susceptible d'être intéressée pour assurer cette représentation.

9 - Questions diverses

La fibre est installée en mairie depuis le 8 février.

Il est rappelé que pour connaître son éligibilité chaque abonné peut consulter le site : <https://www.prisme-fibre.fr>.

La chaudière de la mairie a subi une panne, le coût du dépannage s'est élevé à 380 €.

M. Joël COMTE va quitter Frasné les Meulières. Néanmoins il souhaite vivement honorer son mandat jusqu'au bout. Il a sollicité le conseil pour un vote de confiance qui s'est déroulé à bulletin secret.

Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité la proposition de M. Joël COMTE qui restera membre du conseil.

Le Mémo (l'abécédaire) a été revu et travaillé par Cécile DIET, Bernadette CARTANT-FRANCIOLI et Lydia DARNEY-PATOZ car il n'était plus à jour. Il sera soumis à chaque conseiller qui le corrigera ou apportera d'autres infos si besoin avant de le diffuser sur papier.

Prochain conseil municipal : **le vendredi 07 avril 2023 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Lydia DARNEY-PATOZ



Le Maire

Jean-Paul CHAPIN